

# VALIDATION AEU STAGE VOLONTAIRE DE REORIENTATION 2023-2024

Dans le cadre de votre cursus, vous réalisez un stage volontaire de réorientation.

Pour cela, vous avez suivi la **procédure de conventionnement** et êtes inscrit.e à l'**AEU Stage volontaire de réorientation (AEU VR)**. C'est votre **scolarité** qui vous inscrit à cette AEU. Celle-ci apparaîtra donc sur votre relevé de l'année.

**Vous avez donc accès au Moodle « AEU Stage volontaire de réorientation ».**

*(Si le module n'apparaît pas, vérifier auprès de votre scolarité si l'inscription pédagogique est bien faite. Si c'est le cas, écrivez à l'adresse [aeu.stagevolontaire@univ-lyon1.fr](mailto:aeu.stagevolontaire@univ-lyon1.fr) pour qu'on vous inscrive manuellement, en nous indiquant qu'il s'agit d'un stage VR)*

## **L'évaluation du stage volontaire est obligatoire**

**Pour valider l'AEU, vous devrez accéder à Moodle :**

- Dans « Evaluation Stage » : vous devrez remplir 3 rubriques :**
  - Contexte du stage
  - Objectif / Missions / Activités
  - Votre point de vue sur le stage
- Dans « Evaluation stage », vous trouverez un questionnaire d'évaluation à transmettre à votre tuteur-entreprise**
- Dans « Compétences transversales », vous devrez compléter l'ensemble des questionnaires :**
  - Analyse et résolution de problème
  - Recherche et traitement de l'information
  - Méthode et organisation
  - Niveau relationnel
  - Communication
  - Environnement professionnel

**Si vous ne faites pas l'ensemble de ces démarches, votre AEU sera non validée et cela apparaîtra sur votre relevé de notes**

**Date limite : 31/08/2024**

*Cette évaluation a été conçue comme une évaluation formative, c'est à dire pour vous permettre de tirer pleinement profit de votre stage volontaire, et vous préparer pour un suivant.*

Contact : [aeu.stagevolontaire@univ-lyon1.fr](mailto:aeu.stagevolontaire@univ-lyon1.fr)

Notamment si vous n'avez pas accès au module Moodle